

VŒU DU GROUPE EUROPE ECOLOGIE LES VERTS
EN FAVEUR DE L'APPLICATION DU SYSTEME EUROPEEN D'ECHANGE DE QUOTAS
D'EMISSIONS DE CO2
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 29 MARS 2012

Afin de lutter contre le réchauffement climatique, le Paquet climat énergie a été adopté par la Commission européenne en 2008. Un de ses volets, le système d'échange de quotas d'émissions de CO₂, a été étendu le 1^{er} janvier 2012. Désormais, les compagnies aériennes opérant dans l'Union européenne, quelle que soit leur nationalité, doivent acheter l'équivalent de 15% de leurs émissions de CO₂ sur le marché du carbone, soit 32 millions de tonnes. En application du principe pollueur-payeur, c'est donc un outil pour atteindre les objectifs européens des 3 fois 20, et plus particulièrement l'obligation de réduire de 20 % les émissions de CO₂ d'ici 2020.

En effet, depuis 1990, les émissions de CO₂ issues du secteur de l'aviation, qui sont directement liées à la consommation de carburant, ont augmenté de 87 %. Elles comptent ainsi pour près de 4 % de l'impact des activités humaines sur le changement climatique, à l'échelle mondiale comme toulousaine. Et il est à noter que cette part croît de plus en plus rapidement, en dépit de la crise économique : ces émissions ont encore progressé de 11 % entre 2005 et 2010. L'effet des efforts d'autres secteurs industriels pour respecter les engagements de Kyoto s'en trouve ainsi fortement amenuisé.

Aujourd'hui, sous la pression de certains pays, l'avionneur Airbus et six compagnies aériennes européennes adressent aux gouvernements des États membres une demande d'abandon de cette taxe. La Chine en particulier menace l'Union de mesures de rétorsions et notamment du gel de ses commandes à Airbus. Les professionnels du secteur affirment vouloir alerter les dirigeants sur les conséquences économiques de cette taxe et affirment qu'elle constitue une menace inadmissible pour leur secteur d'activité.

A l'heure actuelle, la sphère politique française et européenne fait front commun. Ne pas céder à ce chantage est un enjeu pour la démocratie au sein de l'Union européenne, mais aussi pour que la lutte contre la pollution ne fasse pas les frais des difficultés d'un secteur industriel à atteindre un compromis international. Ce serait créer un précédent, et renoncer à la feuille de route que l'Union suit dans les négociations internationales sur le climat, de Kyoto à Durban. Aussi pouvons nous nous réjouir que le gouvernement français et Bruxelles fassent front commun, et que l'Union continue d'affirmer son rôle moteur dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Notre territoire se trouve spécifiquement concerné par la bonne santé économique du secteur aéronautique. Aussi le Grand Toulouse se doit-il d'exprimer son entière solidarité avec ses partenaires européens dans la lutte pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et d'enjoindre ses partenaires économiques à revoir leur position. D'autant que, à l'heure où le Plan climat énergie territorial est en passe d'être adopté, notre collectivité est particulièrement consciente de l'impact du réchauffement climatique, et de la nécessité de joindre les forces de tous les acteurs pour répondre au défi de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques. Au-delà, il est également urgent de favoriser la diversification économique de notre territoire, et plus spécifiquement des sous-traitants du secteur aéronautique, fragilisés par cette mono-industrie. La perspective d'une raréfaction et d'un renchérissement du pétrole rend plus crucial encore que ce secteur économique s'engage dans la voie des économies d'énergie, afin de réduire l'impact du transport aérien sur le changement climatique, sans que ce secteur économique ne soit mis en péril.

C'est pourquoi, le Conseil de communauté du Grand Toulouse réuni le 29 mars 2012 :

- Demande l'application sans condition du système européen d'échange des quotas d'émissions de CO₂.
- Demande l'extension de cette mesure, dans le cadre de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).